

VERSION LATINE ET COURT THÈME

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

A. Bajard ; G. Van Heems.

Coefficient : 3 ; durée : 5 heures

I VERSION

Le texte proposé cette année aux candidats optionnaires était un fragment des *Histoires* de Salluste (I, 55, 1-5). Il s'agissait d'un extrait du discours de Lepidus mettant en garde les Romains contre la tyrannie de Sylla. L'auteur y évoquait d'abord le régime de crainte insidieusement instauré par Sylla, avant de s'en prendre à ses complices, des hommes des plus grandes familles, ce qui lui permettait ensuite d'évoquer les vertus et les libertés défendues par leurs ancêtres et désormais en péril.

La prose de Salluste, savamment construite, mais assez elliptique, semble avoir souvent dérouté les candidats. Les phrases les plus longues en particulier ont souvent fait l'objet d'une traduction juxtaposant les propositions, voire les syntagmes, sans souci d'une cohérence de l'ensemble. Le jury tient à souligner qu'une phrase incohérente en français est toujours lourdement sanctionnée, même si certains passages font apparaître une compréhension de la construction latine. Quel que soit le type de texte, il faut obtenir une analyse rigoureuse de chaque élément de la construction, puis dans un second temps s'attacher à rendre chaque mouvement de la phrase de manière précise, mais sans lourdeur. En particulier, lorsque la phrase est trop longue pour les normes du français, on est en droit de la couper.

La première phrase a donné lieu à des erreurs ou inexactitudes dès les premiers mots. *Quirites*, assez curieusement, a parfois été traduit par « sénateurs », ou encore « Sabins », ce qui ne serait possible qu'en poésie, ou dans un contexte renvoyant aux premiers temps de Rome. Dans *per ceteras gentes*, le sens spécifique de *ceteri*, « tous les autres », a souvent été oublié. Un peu plus loin, *plurimum* est un superlatif qui impliquait une traduction par « une très grande / la plus grande crainte », et non par « beaucoup de crainte ». Ces inexactitudes, trop souvent répétées, peuvent faire descendre la note aussi sûrement que des erreurs plus graves.

La proposition *ne circumueniamini* était une complétive exprimant la crainte et dépendant de *plurimum timoris*, et non une finale. *Circumuenio* n'avait pas ici le sens d'« assiéger », ce que confirmait l'absence d'un contexte militaire, mais celui d'« abuser », « circonvenir », comme l'indiquait en particulier le voisinage de *parum credundo*. Pour ce dernier mot, la forme de gérondif n'a pas toujours été reconnue, ce qui aboutissait à des contresens. Plus loin, *metu uostro* devait s'analyser comme un complément des deux comparatifs placés immédiatement avant, et non comme un complément de cause.

La dernière partie de cette phrase, avant le point virgule, a été la plus mal traduite. *Quo* n'a pas toujours été compris comme un pronom relatif ayant pour antécédent *metu* ; *captis* a souvent été traduit par « les prisonniers », alors que rien dans le contexte ne permettait une telle interprétation. Il renvoyait aux Romains destinataires du discours. Le sujet de *eximat* était bien Sylla, et non *miseria* qui était en fait un ablatif instrumental.

Enfin, *teneamini* dépendait toujours de la conjonction *ne* à la ligne 2, point de construction qui a souvent été bien perçu, mais mal rendu en français. Compte tenu de la longueur de la phrase, un simple « ou que » ne convenait pas. Il fallait respecter la ponctuation forte marquée par le point virgule et répéter l'idée de crainte.

Dans la seconde phrase, le mot *satellites* a souvent été mal traduit. Il fallait le traduire par son exact correspondant en français, « satellites », ou, mieux encore, par « acolytes ». La traduction par « courtisans » révélait une grave méconnaissance du contexte historique, celle par « hommes de main » une absence de mise en relation du mot avec la suite de la phrase, notamment *homines maxumi nominis*. De même, la traduction de *nomen* par « renom » aboutissait à un véritable contresens, si on tenait compte de la suite : il s'agit d'hommes qui portent un grand nom, mais qui le déshonorent par leur conduite. Le jury rappelle l'importance du choix, en fonction du contexte, parmi les sens donnés par le dictionnaire pour un même mot.

Cette erreur en entraînait souvent une autre, sur *optumis maiorum exemplis*, considéré comme un ablatif de cause et non de qualité. La proposition relative *qui...mercedem dant* a également donné lieu à de nombreuses erreurs, sans doute parce que *dominationis*, complément de *mercedem*, n'était pas placé à côté. Beaucoup de candidats ont en outre fait de *mercedem* le complément de *dant*, au lieu de *seruitium*, et n'ont pas vu que *suum* ne pouvait pas renvoyer à Sylla, en vertu des règles d'emploi de l'adjectif possessif réfléchi.

Dans la suite de la phrase, *utrumque* a souvent été traduit par un adverbe, alors qu'il s'agissait tout simplement du pronom *uterque* à l'accusatif neutre singulier, qui renvoyait à la situation des satellites évoqués précédemment : leur servitude face à Sylla et leur domination sur leurs concitoyens. Pour l'expression *optumo iure*, le contexte incitait à choisir, parmi les traductions possibles, « avec leur plein droit ». Beaucoup de candidats ont rapproché *agere* de *utrumque*, pour en faire son complément, ou de *per iniuriam*, alors que la place de ces syntagmes l'interdisait et invitait à les grouper avec *malunt*. La fin de cette phrase est l'occasion pour le jury d'inviter les candidats à faire preuve d'attention à la lecture et de rigueur lorsqu'ils traduisent des noms propres : *Lutatii* se traduit par « les Lutatius » ou « les Lutatii », et non par les « Lutetii » ou les « Lutatiens », par exemple.

La phase suivante a souvent donné lieu à un très grave contresens. De très nombreux candidats ont en effet traduit *a Pyrrho, Hannibale Philipppoque et Antiocho* comme s'il s'agissait d'un complément d'agent, alors que le verbe *defendere* se construit avec *ab* + ablatif pour indiquer contre qui ou contre quoi on se défend. Un minimum de connaissances historiques ou de réflexion aurait dû permettre à ces candidats de se rendre compte qu'il était impensable que Lepidus, s'adressant à ses compatriotes, présente Hannibal, par exemple, comme un défenseur de la liberté. Sur la proposition *neu cui nisi legibus pareremus*, les contresens viennent essentiellement du fait que *neu* a parfois été considéré comme introduisant une circonstancielle de but, à moins que la présence du *cui* n'ait incité à traduire par une interrogative. Il s'agissait en réalité d'une complétive par *ne*, où *quis* venait remplacer *aliquis*, selon une règle qui aurait dû être connue.

Les nombreuses erreurs relevées dans la traduction de la dernière phrase s'expliquent sans doute plus par un manque de temps que par des difficultés particulières. Les mots *quae cuncta* renvoyaient à l'ensemble des notions et des biens défendus contre l'ennemi, et non simplement aux lois, ce que le genre du mot *lex* suffisait à exclure. Le complément *ab externis* a été pris pour un complément d'agent en raison du participe parfait passif *rapta*, mais il s'agissait d'un complément d'objet indirect : Sylla se conduit en conquérant avec ses propres concitoyens. Beaucoup de candidats n'ont pas vu non plus que *tot* portait sur l'ensemble des génitifs, y compris *consulum* et *principum*. Il faut en outre rappeler que le mot *princeps*, lorsqu'il s'agit de l'époque républicaine, ne peut se traduire sans contresens par « prince » que dans certains contextes évoquant des peuples étrangers. Les erreurs ont été

nombreuses sur *tum... cum*: il s'agissait d'une simple corrélation temporelle, même si une opposition implicite était faite entre l'attitude de Sylla et le cas général. Enfin, il importe de connaître le sens de *res secundae*, qu'il n'est pas question de traduire par « choses suivantes » ou « choses secondaires ». Reconnaître immédiatement ce type d'expression, sans passer par une laborieuse recherche dans le dictionnaire, pour des mots aussi courants, permet de gagner un temps précieux. L'acquisition d'un vocabulaire minimum, qui est indispensable pour l'oral, est également très importante pour réussir la version d'écrit.

II. Court thème

Le jury avait proposé cette année aux latinistes optionnaires un thème tiré d'un roman qui a connu un étonnant regain d'actualité ces derniers mois, et qui reprenait une thématique, l'**amour**, sur laquelle les candidats avaient été invités à réfléchir tout au long de leur année de préparation. Composé d'un titre, à traduire, et de trois phrases d'une complexité variable, cet extrait n'opposait pas de difficultés particulières d'interprétation – hormis sur un passage, pour lequel les correcteurs ont accepté toute une gamme de traductions –, pour peu que les candidats aient quelque familiarité avec le français classique. En revanche, il donnait l'occasion au bon latiniste de montrer non seulement sa parfaite connaissance de la morphologie et de la syntaxe latines, mais aussi sa pratique des meilleurs auteurs. Rappelons que, par convention, on doit se guider sur la prose cultivée d'époque classique, illustrée par les discours et les traités de Cicéron et les œuvres de César ; il faut donc systématiquement vérifier dans le dictionnaire latin-français que le terme et le tour employés sont attestés chez l'un ou l'autre de ces deux auteurs. Un bon thème n'est pas un texte qui cherche à tout prix la rareté lexicale et la complication syntaxique, mais qui rend, dans une syntaxe claire et classique (qui par conséquent prohibe le calque), le texte français aussi précisément que possible. Nous mettons en garde les candidats qui, par goût du défi ou par manque de familiarité avec les auteurs, compliquent leur prose : ils seront sanctionnés pour un ordre des mots absurde ou une syntaxe trop peu latine, et risqueront de surcroît de ne pas être compris de leur correcteur...

Le **titre** exigeait la connaissance de certaines règles – ce qui n'a dérouté qu'un petit nombre de candidats – : 1) on doit proscrire les phrases nominales au **nominatif**, sauf si l'on a affaire au « protagoniste » d'une œuvre littéraire (titre d'une pièce de théâtre, d'une fable, d'un traité : *Hercules furens, lupus et agnus, Cato maior*) ; 2) **de + abl.** est certes correct dans cet emploi, mais ce tour doit en toute rigueur être réservé aux titres de traités (et donc de textes à contenu philosophique ou moral) ; dans cet extrait, qui forçait d'ajouter plusieurs compléments au substantif choisi pour rendre « conseils », ce tour paraissait assez malvenu ; 3) une **proposition interrogative indirecte**, résumant le contenu du texte, restait la solution la plus naturelle du point de vue logique, et la plus simple du point de vue grammatical, à condition de se souvenir que dans ce cas, la **concordance des temps** se fait **au présent**. Certains candidats, témoignant ainsi qu'ils ne s'étaient pas laissés prendre aux écueils classiques de cet exercice, ont pensé à déterminer *mater* d'un *quaedam* bienvenu, ce que le jury a apprécié ; en revanche, l'emploi d'*aliquis* était fautif. On proposera, pour ce titre, la traduction : *Quae mater quaedam filiae suae suaserit*.

La **première phrase**, très brève, méritait d'être liée à la suivante ; le jury a apprécié que certains candidats aient pensé à rendre l'imparfait d'habitude du français par le verbe *solere* ; en revanche, les traductions littérales du français au latin ont été source d'erreurs, plus ou moins lourdes (comme l'emploi de *tabula picta*, qui désigne au sens propre un tableau réalisé par un peintre !) ; pourtant, les verbes *depingere* ou *describere*, qui admettent des emplois imagés comparables à celui du français, offraient des solutions simples et efficaces. Rappelons que le dictionnaire de thème français-latin constitue, pour le candidat peu averti,

plus un handicap qu'un véritable auxiliaire : les « traductions » qu'on y trouve, données hors de tout contexte et empruntées à l'ensemble de la latinité, sont bien souvent à bannir en thème. En revanche, il faut scruter avec attention les articles du dictionnaire latin-français, en particulier les citations de César et de Cicéron, qui seules permettent de s'assurer de la « correction » d'un mot ou d'un tour choisi.

La **deuxième phrase** était syntaxiquement plus complexe : elle faisait se succéder, après une brève principale, trois subordonnées, une interrogative indirecte, une finale et une relative. Le jury a constaté avec horreur que nombre de candidats ne savaient pas décliner, aux génitif et datif singuliers, les pronoms latins, qui présentent pourtant des formes épiciques et communes à l'ensemble de la classe (*eius, ei* pour les trois genres). Le verbe de la principale (« montrait »), à un temps du passé, oblige à employer dans les subordonnées au subjonctif, l'imparfait et le plus-que-parfait.

L'interrogative indirecte « **sur ce qu'elle lui en apprenait de dangereux** » exigeait l'emploi du subjonctif ; il fallait en outre se souvenir qu'on ne peut accorder un adjectif épithète de la 1^{re} classe à un pronom neutre (il faut employer le tour *quid noui* ?), alors que l'accord est normal avec un adjectif de la 2^e classe (*quid recens* ?) : le cas échéant, donc, *quid iucundi* ou *quid suaue ei inesset*. La traduction de la finale « **pour la persuader plus aisément** » demandait elle aussi une attention sans faille. Des différents tours possibles pour rendre en latin une finale, *ad* + gérondif apparaissait comme le plus maladroit ; d'abord parce qu'il devenait difficile d'y rattacher la relative « sur ce qu'elle lui en apprenait de dangereux », ensuite parce que, le verbe *persuadere* étant intransitif, on ne pouvait substituer l'adjectif verbal au gérondif. Il valait donc mieux recourir à une **subordonnée au subjonctif**, en se rappelant toutefois que l'on doit utiliser *quo*, si la subordonnée comporte un comparatif, au lieu de *ut* ; on pensera en outre à ne pas séparer le comparatif de *quo* : *quo facilius crederet / ei persuaderet*. Cette substitution devrait être un réflexe pour tout bon latiniste, dès la première lecture du texte. Enfin, la relative « **sur ce qu'elle lui en apprenait de dangereux** » posait l'épineuse question de l'attraction modale : quoique ce phénomène ne soit pas systématique, il a semblé au jury que le contexte syntaxique dans lequel apparaissait cette relative (qui est enchâssée dans une première subordonnée au subjonctif, exprimant les pensées du sujet de la principale, avec une concordance des temps au passé) non seulement permettait, mais rendait « naturel » le passage au subjonctif (*quae de amoris periculis diceret*). Nous ne saurions toutefois assez mettre en garde les candidats et futurs candidats contre l'abus de cette attraction modale en thème, que nous suggérons de réserver aux cas les plus clairs ; on aura intérêt à relire très attentivement les grammaires sur ce point.

La **dernière phrase**, qui était la plus longue, a également été la plus malmenée, peut-être par manque de temps, dans certaines copies, mais surtout, semble-t-il, par manque de familiarité avec l'exercice (et avec la lecture des auteurs latins). Ainsi, beaucoup de candidats ont traduit littéralement du français au latin, ce qui a été source de maladresses et d'erreurs. Surtout, le choix des termes a laissé à désirer : l'emploi de *sincerus* pour rendre « sincère » ou d'*homo* pour « hommes » (alors qu'il s'agissait clairement ici des êtres de sexe masculin) a été sévèrement pénalisé ; en revanche, le jury a été très indulgent envers les traductions proposées pour « engagements », mot qui désigne clairement ici les liaisons extraconjugales, et non les « pactes », « conventions » ou « fiançailles » (*sponsio* était donc trop restrictif, tandis que *pactum* ou *foedus* appartiennent au champ politique).

En latin, *narrare* n'admet que rarement une construction nominale ; il fallait opter soit pour une infinitive – solution toutefois un peu faible pour rendre le français – soit pour une **interrogative indirecte**, qui était de loin la solution la meilleure pour rendre l'ensemble de la phrase ; ce choix évitait en outre d'avoir à changer de construction pour rendre la dernière subordonnée (« et quelle tranquillité... ») ; il fallait toutefois être attentif au choix des subordonnants : *quam* s'emploie en relation avec un adjectif ou un adverbe, *quantus* avec un

substantif pour insister sur la quantité (« combien grand »), *quot* (pluriel) pour insister sur le nombre, *qualis* pour insister sur la qualité (« de quelle nature... ») ; *ei enim narrabat quam parum ueridici essent uiri* était donc la meilleure solution. Cette dernière proposition réservait un ultime « piège » : il fallait repérer que dès le verbe « contait » s’ouvrait tout un passage au **discours indirect** ; dans ces conditions, **toutes les subordonnées** (notamment « où plongent les engagements ») **devaient passer au subjonctif en concordance passée**. Ce segment de phrase – « les malheurs domestiques où plongent les engagements » – était d’ailleurs sans doute le passage le plus difficile à rendre ; le jury a été très indulgent, et s’est réjoui de trouver certains tours fort heureux (*adulteria* par exemple pour « engagements », légèrement restrictif, peut-être, par rapport au français, ou l’emploi des substantifs *domus* ou *familia*, qui étaient infiniment plus latins que le mauvais calque *domestica mala* !). On peut ainsi proposer, pour la dernière phrase, la traduction suivante : *nam et quam parum ueridici essent uiri et quam fallaces perfidique narrabat et in quae mala amores tot domus praecipitarent aut quanta quies alicuius probae uxoris uitae comitaretur.*

Nous terminerons ce rapport en rappelant combien il est important de se préparer au thème, par la pratique régulière de l’exercice – qui doit aider à éviter les « pièges » les plus évidents que recèle le passage du français au latin – et par la lecture assidue des auteurs classiques – ce qui permet d’opter pour les tours les plus latins tout en évitant bon nombre de fautes induites par des choix syntaxiques trop compliqués. Le jury a conscience que le temps imparti à l’épreuve est fort bref, et que la version a une grande importance sur le total de la note, mais il tient à rappeler que thème et version sont deux exercices solidaires, et que se préparer activement au premier constitue également un excellent entraînement à la version. C’est d’ailleurs la même copie qui a offert au jury le meilleur thème et la meilleure version.